

Comment suis-je alerté.e ?

 La commune dispose de moyens pour diffuser l'alerte par téléphone et/ou en porte à porte.

 Informez-vous en continu sur France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM.

Numéros d'urgence	Numéros utiles	Sites d'informations
 Appel d'urgence européen : 112	 Mairie : 04 73 64 59 00	 Préfecture : www.puy-de-dome.gouv.fr
 Pompiers : 18		 Mairie : www.marsat.fr
 Samu : 15	 RIOM LIMAGNE & VOLCANS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Riom Limagne et Volcans : 04 73 67 11 00	 RIOM LIMAGNE & VOLCANS COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Riom Limagne et Volcans : www.rlv.eu
 Police nationale : 17		 Météo France : www.vigilance.meteofrance.com

Consignes de sécurité en cas d'inondation



Calfeutrez les points d'entrée d'eau.



Coupez les réseaux d'électricité et de gaz. Mettez hors d'eau les produits dangereux ainsi que, si vous disposez du temps nécessaire, les équipements précieux, documents importants...



Montez dans les étages ou réfugiez-vous sur un point haut. N'entreprenez pas d'évacuation, sauf si les autorités le demandent ou si la crue vous y force.



Ecoutez la radio locale.



Ne téléphonez qu'en cas d'extrême urgence pour libérer les lignes pour les secours.



N'utilisez pas votre véhicule.



N'allez pas chercher les enfants à l'école qui dispose d'un plan particulier de mise en sûreté.

En cas de confinement, attendez le signal de fin d'alerte avant de quitter votre logement. Si vous avez été évacué.e, attendez l'accord des autorités avant de regagner votre habitation. Aérez et séchez votre logement. Ne rebranchez les réseaux qu'une fois que ceux-ci sont secs.

Et en prévention

Préparez votre Plan Familial de Mise en Sûreté et votre kit de sécurité (radio, lampe, téléphone, bouteille d'eau, médicaments, vêtements...).

Entretenez régulièrement le cours d'eau de votre propriété et ses berges.



Guides disponibles sur www.rlv.eu rubrique Environnement/prévention des inondations

www.rlv.eu | www.marsat.fr





Guide réalisé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'agglomération riomoise
www.rlv.eu



Risque inondations



Guide d'informations de la commune de Marsat





Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.



Le risque d'inondation à Marsat

Les cours d'eau

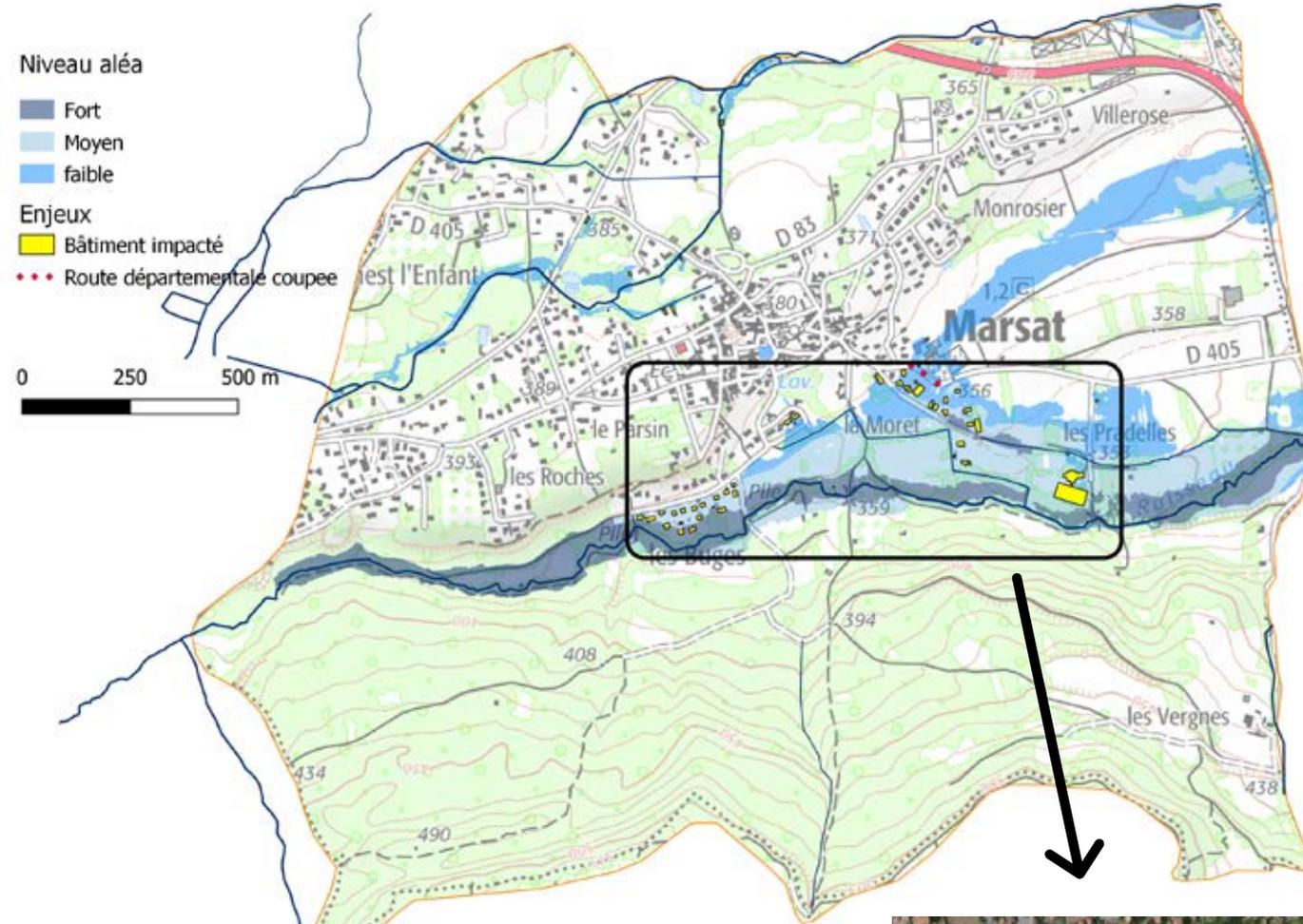
La commune est traversée par de multiples cours d'eau naturels et artificiels. Les principaux, identifiés par les services de l'Etat comme sujets à débordement, sont le Mirabel et, dans une moindre mesure, le Maréchat, la Pâle et l'Aiguillon.

Sur ces cours d'eau, la commune est confrontée à des risques d'inondation avec une montée des eaux rapide (en quelques heures voire minutes), le plus souvent causée par des pluies orageuses localisées.

Ces crues torrentielles favorisent le développement d'embâcles et l'érosion des berges, avec des vitesses d'eau pouvant être très fortes et une durée d'inondation inférieure à 6 h.

Mais aussi...

Le territoire peut également être soumis à des inondations de type ruissellement, provoquant des écoulements rapides dans les vallons secs et dans les rues.



Cartes à consulter sur www.rlv.eu rubrique Environnement/prévention des inondations

La vulnérabilité du territoire

La crue centennale des cours d'eau a une probabilité de 1 sur 100 de se produire chaque année. Elle aurait un impact sur :

- 202 personnes habitant dans la zone inondable
- 115 personnes travaillant dans la zone inondable.

La crue pourrait également provoquer la fermeture de la RD 405 et des coupures d'électricité.

Sources : DDT 63 - Cadastre PCI Vecteur DGFIF - Craig IGN topogéodés Feder Auvergne Rhône-Alpes 2016 - Craig scan 25

Les mesures de protection et de sauvegarde de la commune

En cas d'évènement majeur, tel qu'une inondation, le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde de Marsat**. Régulièrement mis à jour, ce document coordonne les moyens d'alerte et de mise en sécurité qui seront mis en place (humains et techniques). Il coordonne également l'action de la commune avec celle de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de RLV, et les moyens de secours de la sécurité civile. La commune active le centre d'hébergement et de regroupement communal, pour l'accueil des évacués et, après la crue, des sinistrés.

Les crues sont difficilement prévisibles sur la commune. Celle-ci suit l'évolution de la météo. Une surveillance humaine peut également être mise en place à des points prédéterminés.

La commune et Riom Limagne et Volcans assurent la sécurité des personnes et des biens, en appliquant les règles édictées par le Plan Local d'Urbanisme et le Plan de Prévision des Risques d'Inondation. Enfin la commune communique sur le risque inondation via son plan d'affichage communal, son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et la consultation en mairie du Plan Communal de Sauvegarde.

Marsat et ses inondations

La dernière crue majeure sur l'agglomération riomoise remonte à 1866, mais des évènements plus modestes ont eu lieu, comme en 1982 et 1992.

Depuis 1982, quatre arrêtés de catastrophe naturelle « inondations, coulées de boues » ont été pris sur Marsat (trois en 1992 et un en 1999).

